



## Traité Zevahim

### Michna 4 - Chapitre 14

עד שלא הוקם המשכן,  
פיו הbanot מתקנות,  
עבודה בבכורות;  
משהו הוקם המשכן,  
נאסרו הבנאות,  
עבודה בכוהנים.  
קדשי קדשים,  
נאכלים לפנים מן פקלעים;  
קדשים קלים,  
בכל מנה ישראל:

Jusqu'à l'établissement du Tabernacle,[les autels privés]étaient autorisés et le service[des sacrifices était effectué]par les premiers-nés. Et depuis l'établissement du Tabernacle,[les autels privés]furent interdits et le service[des sacrifices était effectué]par les Kohanim. Les offrandes les plus sacrées étaient[alors]consommées dans les tentures[qui entouraient la cour du tabernacle dans le désert]et les offrandes moins saintes[étaient consommées]dans tout le camp d'Israël.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

